

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille seize, le vingt-neuf juin, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Betty GODIN

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Yvelise BOUVIER à M. Philippe GASNIER, M. Joël BARBIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP

Participants : M. MOUCHEL, DGS, Mme LE CALVEZ Stratorial Finances

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal Madame le Maire précise que Messieurs LETELLIER et FRIMOUT arriveront un peu plus tard car ils participent en ce moment même à une réunion du syndicat d'eau potable de May sur Orne concernant l'avenir du syndicat. Ce point fait partie de l'ordre du jour et ils pourront nous informer de la position du syndicat.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 avril 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 19 (Mme BOUVIER absente au conseil du 28/04/2016)

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions :

Le compte-rendu du 28 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

Arrivée de Mme Sophie BIZOUARD

PowerPoint diffusé en séance

Cette analyse financière a été commandée auprès du cabinet Stratorial Finances avec deux objectifs :

- pouvoir disposer d'une analyse rétrospective objective et précise de la santé financière de la commune
- se projeter et connaître les marges de manœuvre de la commune pour continuer à investir et programmer la réalisation d'un groupe scolaire.

Cette analyse qui a débuté en août 2015 a nécessité de nombreux échanges avec le cabinet d'études afin d'affiner les premiers résultats de l'analyse.

La commission « Finances » qui s'est réunie le 30 mai dernier a pu étudier et débattre des premiers résultats de l'analyse rétrospective et prospective.

Mme LE CALVEZ du cabinet Stratorial Finances présente au conseil municipal la synthèse de cette analyse et commence par rappeler les principes de la mécanique du budget.

L'analyse des comptes 2008 à 2014 fait apparaître une situation financière qui se dégrade et qui laisse envisager des difficultés pour les exercices à venir :

- **Effet de ciseaux en section de fonctionnement** : augmentation des charges de fonctionnement 2 fois plus rapide que les produits (respectivement +5,2% et +2,5% pour les produits). **En fin de période, cet effet de ciseaux se renforce** : diminution des produits de 1,1% entre 2012 et 2014 alors que les charges augmentent de 1,7%.
- **Très forte diminution de l'épargne brute et niveau de taux d'épargne brute qui devient très faible** : compte tenu de l'effet ciseaux, l'épargne brute devient très faible (30€/habitant en 2014 contre 173€/habitant pour la moyenne des communes de la strate). Le taux d'épargne brute s'érode également de manière significative : alors qu'il s'établissait à plus de 18% en 2008, 15% en 2010, il passe à 10% de 2011 à 2013, puis à moins de 5% en 2014. Le taux d'épargne brute moyen des communes de la strate s'établit à 19% et celui des communes (moyenne nationale) à 15%.
- **Pression fiscale déjà élevée** : les taux d'imposition de la commune sont supérieurs aux taux moyens nationaux et l'indicateur d'effort fiscal est supérieur de 13% à la moyenne de la strate.
- Un **niveau de richesse faible** : le potentiel financier par habitant est 1,6 fois inférieur à la moyenne de la strate, traduisant un niveau de bases d'imposition relativement faible.
- Ces deux éléments (pression fiscale élevée + potentiel financier faible) interviennent favorablement dans l'octroi des dotations de péréquation dont le niveau augmente et permet d'atténuer la diminution de la dotation forfaitaire.
- Un **niveau de dépenses d'équipement relativement faible** : 93€/an en moyenne contre 360€/an pour les communes de la strate en 2013. Mais ce niveau est à mettre en perspective avec l'organisation des compétences avec les structures intercommunales (CC et syndicat de voirie notamment).

Depuis 2008, le rythme de croissance des charges est plus rapide que celui des produits. Cela se caractérise notamment concernant les charges à caractère général et les charges de personnel. L'épargne est faible et le remboursement du capital est élevé (2/3 de la dette proviennent du syndicat routier).

L'augmentation des taux d'imposition décidée en 2015 a permis pour la première fois depuis 2008 d'inverser la tendance et d'avoir des charges inférieures à celle des produits.

Cette inversion des courbes en 2015 traduit les efforts de la collectivité pour maîtriser la croissance de ces charges. L'épargne a donc pu se redresser sur cette année.

Cependant, l'équilibre trouvé en 2015 reste fragile et la situation financière reste tendue.

L'enjeu est de continuer à renverser l'effet ciseaux mais les marges de manœuvre sont faibles car les bases de l'impôt sont faibles et les taux d'imposition sont déjà élevés vis-à-vis de la moyenne départementale.

Arrivée de M. Olivier FRIMOUT, M. Benoît LETELLIER

Quelles sont les marges de manœuvre pour continuer à investir tout en maintenant les équilibres financiers de la commune ?

En partant d'une hypothèse d'augmentation des charges de fonctionnement de + 2.5 % par an (ce qui traduit déjà un effort important de maîtrise des charges) l'analyse prospective montre que :

- Compte-tenu de la reprise de l'effet ciseaux (inversé en 2015), l'épargne se dégrade à nouveau.
- En intégrant le remboursement du capital de la dette actuelle (dette communale + syndicat de voirie) mais sans tenir compte de la dette induite par le nouveau plan triennal du syndicat routier à venir, l'épargne nette serait toujours négative.

La situation financière n'est donc pas tenable et nécessite de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Le cumul des marges de manœuvre annuelles à dégager pour financer les dépenses d'investissement programmées est de 300 000 € à l'horizon 2020 et de 600 000 € pour continuer à investir et programmer la réalisation du groupe scolaire.

Pour répondre aux questions des conseillers municipaux, Madame LE CALVEZ, précise que la situation de la commune n'est pas alarmante et que de nombreuses communes sont dans une situation financière bien plus dégradée. Néanmoins, il faudra être vigilant et pour pouvoir continuer à investir, ce sera très contraint car les marges de manœuvre sont faibles

Madame LEMAITRE, adjointe aux Finances, précise que cette analyse va être revue avec la Trésorerie et que le travail qui a été engagé par les élus et les agents pour les pistes d'économies de fonctionnement va être encore approfondi afin de trouver de nouvelles marges de manœuvre.

Madame le Maire remercie Mme LE CALVEZ pour cette analyse précieuse et détaillée.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Commission Enseignement

Réunion de la Commission du jeudi 9 juin 2016 avec à l'ordre du jour :

- ✓ *Activités périscolaires : changement de prestataire, devenir de l'activité*
- ✓ *L'école du numérique : choix du prestataire pour la classe mobile informatisée (choix de génération net)*
- ✓ *Aménagement d'un local pour l'accueil du Maître G : dotation de matériel pédagogique*
- ✓ *Horaire de passation le midi à 13 h 20 entre la pause méridienne et la reprise du temps scolaire*
- ✓ *Utilisation des locaux scolaires hors périodes de classe : conventionnement ou autre formule*
- ✓ *Point sur les derniers travaux : digicode*
- ✓ *Affaires diverses.*

Concernant les activités périscolaires à la rentrée prochaine et le changement de prestataire, un mail a été transmis le 15 juin dernier à tous les membres du Conseil Municipal pour les informer que le contrat passé avec L'UNCMT prenait fin le 5 juillet 2016 et ne serait pas reconduit pour la prochaine année scolaire.

La commission Enseignement a travaillé sur plusieurs propositions sur une base de 190 enfants Créa (45 960 € mais sans aide de la CAF car non conventionné), les Francas 63 180€, et la Ligue de l'Enseignement 43 900€) et propose de retenir celle de la Ligue de l'Enseignement avec deux intervenants extérieurs Créa pour un montant de 45 900 €.

Délibération sur le choix du prestataire de service pour l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) et le versement de la subvention :

Délibération N° : MA-DEL-2016-037

M. Tony LAÏSSOUB, employé par la Ligue de l'Enseignement ne participe pas au vote

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MALAQUIN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la Ligue de l'enseignement pour un montant de 45 933 €, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Conseil d'école du 3^{ème} trimestre – Ecole primaire Charles Huard du jeudi 30 juin 2016 à 18 h 30 avec à l'ordre du jour :

- ✓ *Présentation des effectifs et de l'organisation pédagogique pour l'année 2016-2017*
- ✓ *Organisation des Temps d'Activités Péri-éducatives*
- ✓ *Bilan des projets menés au cours du 3^{ème} trimestre*
- ✓ *Présentation du projet d'école 2016-2020*
- ✓ *Modalités d'accueil des élèves*
- ✓ *Utilisation des locaux scolaires*
- ✓ *Travaux/équipements*
- ✓ *Questions sur le projet de nouvelle école*

Le compte-rendu sera consultable en mairie

Conseil d'école du 3^{ème} trimestre – Ecole maternelle Jacques Prévert : réunion du 24 mai 2016 avec à l'ordre du jour :

- ✓ *Réponses aux questions posées lors du dernier conseil d'école et principalement sur le futur de l'école par rapport au projet de Saint Martin de Fontenay et le ménage par une entreprise de nettoyage*
- ✓ *Rentrée 2016 : Organisation et Prévisions d'effectifs à la rentrée 2016 : 137 enfants attendus (moyenne 27 à 28 élèves/classe)*
 - *56 enfants nés en 2013 entrant en Petite Section*
 - *57 enfants nés en 2012 entrant en Moyenne Section*
 - *24 enfants nés en 2011 entrant en Grande section et habitant Saint André*
 - *Pour information : 32 enfants de St Martin feront leur rentrée en Grande Section à l'école primaire Charles Huard de St Martin de Fontenay*
- ✓ *Sorties de fin d'année scolaire*
- ✓ *Règlement intérieur*
- ✓ *Sécurité*
- ✓ *Santé*
- ✓ *Actions des parents*
- ✓ *Affaires diverses (problématique de l'absence d'agent pour les petits travaux, voir pour les travaux d'entretien d'été. Le besoin de régulariser la présence d'un agent sur le temps du midi pour les besoins en cantine)*

Compte-rendu consultable en mairie.

Conseil du syndicat de l'école maternelle du 23 juin 2016 : point sur les travaux et le remplacement d'un agent de service par un prestataire. Actuellement, besoin d'un poste sur le midi suite aux changements d'horaires des agents et du prestataire pour le ménage. Statuts concernant la cantine et son fonctionnement.

Commission Urbanisme – PLU : réunion du 16 juin 2016 en présence du Cabinet Aménagéo et avec à l'ordre du jour la synthèse du diagnostic et un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD)

Madame Le Maire donne la parole à M. GLINEL afin de présenter le travail de la commission sur le projet de PLU :

- ✓ Présentation des dernières évolutions du projet logistique
- ✓ Rappel des débats antérieurs
- ✓ Échanges et validation sur le PADD
- ✓ Projet de planning pour la suite de la procédure

2016 :

- Réunion bureau municipal et commission urbanisme PLU : lundi 04 juillet 2016 à 18 h 30
- Réunion commission urbanisme PLU avec Aménagéo : mercredi 06 juillet 2016 à 18 h
- Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA): 20 juillet à 9 h 30 en mairie de SMF
- Réunion publique de présentation du PADD : 13 septembre 2016 à 18 h 30 (Coisel)
- Débat sur le PADD : Conseil Municipal dans la 2^{ème} quinzaine de septembre après présentation au public
- Zonage : octobre / décembre (en parallèle sollicitation de l'Autorité environnementale)

2017 :

- Règlement écrit + Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : janvier / mars
- PPA + Réunion publique : Avril
- Arrêt du projet : Mai (délibération à prévoir)
- Enquête publique : Septembre / octobre
- Approbation : Fin 2017 (délibération à prévoir)

Syndicat Ecole de Musique et de danse – conseil syndical du mardi 21 juin 2016 avec à l'ordre du jour :

- Rentrée 2016-2017 : (reprise le 12 septembre 2016)
- Gala de fin d'année du 28 juin 2016 : costumes de danse – régie
- Forum – inscriptions : planning
- Chorale enfants, Affaires diverses.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DU 23 MARS

2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-038

Le 9 mai dernier, la Mairie de Saint Martin de Fontenay a reçu copie de l'arrêté préfectoral portant sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Evrecy orne Odon et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne.

Ce projet de périmètre est soumis pour accord au conseil municipal qui dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La délibération du Conseil municipal pourra donc utilement proposer le nom et le siège de la future communauté de communes.

Pour mémoire le projet de SDCI a été présenté et débattu en conseil municipal :

- le 13 octobre 2015 (présentation)
- le 15 décembre 2015 (avis et délibération)

Avant de proposer de délibérer, Madame le Maire rappelle que le nouveau périmètre de la communauté de commune qui sera créée au 1^{er} janvier 2017 comprendra 23 communes et près de 23 500 habitants.

Délibération sur le projet de fusion proposé par le préfet par arrêté en date du 23 mars 2016

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur le projet de périmètre de la communauté de communes applicable à compter du 1^{er} janvier 2017 et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Le Comité de Pilotage pour la fusion qui s'est réuni le lundi 20 juin 2016 a proposé Evrecy comme siège. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité pour déterminer le lieu du siège de la future communauté de communes à Evrecy et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Pour le choix du nom du futur EPCI issu de la fusion CCVO-CCEOO, les conseillers municipaux procéderont à un vote parmi les 3 propositions suivantes :

- Evrecy Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Vallées de l'Orne et de l'Odon
- Orne Odon.

Le vote aura lieu dans chaque conseil municipal (à bulletin secret - par correspondance).

Les secrétariats des communautés de communes ont transmis dans les mairies :

- Les instructions pour le vote
- Les bulletins de votes comportant les trois noms (deux noms à rayer)
- Les enveloppes pour le vote à bulletin secret.

Les Municipalités se chargeront de la liste d'émargement et transmettront les votes par correspondance dans une enveloppe libellée au nom de la CCVO.

La date limite de vote est fixée au lundi 12 septembre 2016 à midi.

Le dépouillement des bulletins aura lieu le 15 septembre 2016.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE

Délibération N° : MA-DEL-2016-039

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral en date du 15 Juin 2016, reçu en Mairie le 21 Juin 2016, le Syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen (RESEAU) étend sa compétence au 1^{er} Janvier 2017 à la distribution de l'eau potable sur un projet de périmètre établi par la fusion des syndicats concernés, énumérés dans le présent arrêté et situés sur le territoire de la future communauté urbaine.

Ce projet de périmètre est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes concernées.

Considérant que la future communauté urbaine Caen la Mer exercera à compter du 1^{er} Janvier 2017 la compétence obligatoire eau potable,
Considérant que, dans ce genre d'entité, le système de représentativité des Communes est amoindri, la maîtrise des décisions est quasi inexistante,
Considérant l'obligation de transfert intégral des patrimoines vers RESEAU, sans opération de partage,

Votants: 23

Pour :

Contre: 23

Abstentions: 0

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal de Saint Martin de Fontenay, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'émettre un AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre du syndicat mixte RESEAU pour la compétence distribution d'eau potable issu de la fusion des syndicats d'eau potable situés sur le territoire de la future communauté urbaine,
- **Demande** à ce que les Maires des Communes de Fontenay le Marmion, May sur Orne, et Saint Martin de Fontenay, ainsi que le Vice-Président du SIDEPE, soient reçus par le Préfet

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES 2016

Délibération N° : MA-DEL-2016-040

Par courrier en date du 2 juin 2016 et en référence aux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, le Préfet du Calvados nous informe que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2016 celui fixé depuis la circulaire du 25 mars 2015 :

- soit 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- soit 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées

Délibération :

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur le montant de 119.55 € pour l'indemnité de gardiennage de l'église de Saint Martin de Fontenay pour l'année 2016

CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES DU CALVADOS

Délibération N° : MA-DEL-2016-041

Suite à l'arrêté préfectoral du 2 mai 2016, le tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale a été effectué. Il s'agit de :

M. BARBOUX Jean-Claude
Mme GASNIER Brigitte

Mme HARIVEL Stéphanie
Mme LETHARD Nathalie
Mme DE JESUS DOMINGOS Solange
M. DURAND Benoit

Monsieur GASNIER ne participe pas au vote

Délibération :

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la liste tirée au sort à partir de la liste électorale dans le cadre de la constitution des jurys d'Assises.

RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX LOGIPAYS

Délibération N° : MA-DEL-2016-042

Il s'agit de la proposition de rétrocession à la commune des voies, réseaux et espaces communs du Macrolot du DIGUET II par LOGIPAYS.

Cette proposition fait suite à la convention de rétrocession signée le 4 septembre 2013 entre la mairie de St Martin de Fontenay et LOGIPAYS. Cette convention prévoyait le transfert à la commune de la gestion, de l'entretien des voiries, réseaux, équipements communs et parties communes identifiées sur les plans joints à la convention et leur classement dans le domaine public.

Suite à la réunion technique du 15 mars 2016, concernant le Macrolot de LOGIPAYS, toutes les réserves émises par la commune et le syndicat d'assainissement SIAVALOR ont été levées.

Monsieur LETELLIER en raison de sa profession ne participe pas à la délibération

Délibération

Votants: 22

Pour: 22

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur la rétrocession des voies, réseaux et espaces communs, autorise leur classement dans le domaine public et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

COMITE DE JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

Délibération N° : MA-DEL-2016-043

Echange jeunes 2015 - régularisation : participation du séjour des français lors de la venue des jeunes allemands en 2015 en faveur de la mairie de Saint André sur Orne pour un montant de 50 € (cf. titre de recettes) – une délibération a été prise le 8 septembre 2015 avec un avis favorable à l'unanimité

Echange jeunes 2016 : versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage du Val d'Orne d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2016

Le comité du Jumelage du Val d'Orne a constitué un nouveau bureau suite à l'Assemblée Générale du 29/02/2016 et se chargera de l'organisation du séjour des jeunes français à Stockstadt (Allemagne) du 25 au 30 août prochain.

- Devis transport : 3890 € TTC pris en charge par les 3 communes **soit 1296.66 €/commune**
- Devis encadrement : 1 536.78 € pris en charge par 2 communes (May Sur Orne et Saint Martin de Fontenay) **soit 768.39 €/commune**
- Frais divers.

Le conseil municipal doit délibérer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 2500 € en faveur du Comité de Jumelage du Val d'Orne au titre de l'année 2016.

Délibération

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité sur le versement de la subvention exceptionnelle de 2 500 € en faveur du Comité de Jumelage du Val d'Orne et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

COMPTEURS COMMUNICANTS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ (GRDF) ET D'ELECTRICITE (ENEDIS)

GRDF : Lors de sa visite, Mme ARNOUX interlocuteur privilégié de la commune a rendu compte de l'activité de GRDF sur la commune (rapport d'activité disponible en mairie). Elle a également fourni des informations sur le déploiement du futur « compteur communicant gaz ».

Le déploiement des compteurs des clients particuliers est prévu entre 2016 et 2022.

Ce compteur communicant a pour objectif de moderniser le dispositif actuel de relevé des consommations de gaz au moyen de relevés à distance. Le principal enjeu est la meilleure maîtrise de la consommation de gaz par les particuliers et les entreprises. Concrètement, le relevé à distance sera réalisé au moyen d'un module radio qui enverra les informations vers un concentrateur. Ce concentrateur relayera ensuite les informations par internet au système d'information national

ENEDIS : ERDF est devenu ENEDIS suite à la demande de la commission de régulation de l'énergie de clarifier le nom de cette entreprise de service public afin d'éviter la confusion avec EDF.

COMPTEUR LINKY : déploiement du nouveau compteur Linky dans le calvados (cf. réunion organisée par ERDF le 27/05/2016) Ces compteurs ont commencé à être déployés sur le territoire français depuis 2015.

Les communes seront informées du calendrier de déploiement dans leur ressort. Les particuliers concernés par ces nouveaux compteurs seront également informés directement par ENEDIS.

L'interlocuteur privilégié de la commune chez ENEDIS pourrait venir présenter le calendrier de ce déploiement dès qu'il sera connu et répondre aux questions posées lors d'un prochain conseil municipal.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

Délibération N° : MA-DEL-2016-044

Délibération

Votants: 23

Pour: 12

Contre: 11

Abstentions: 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à majorité la motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympique et paralympiques d'été de 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Certificat administratif : transfert de la somme de 230 € de l'article 022 à l'article 673 afin de procéder à l'annulation des titres 241 et 242 sur l'année 2015 des taxes d'habitation pour les locataires des logements de fonction du collège émis à tort**

✓ **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016 :**

- attestation de caractère complet des dossiers présentés : cette attestation donne la possibilité de commencer la réalisation de l'opération

- courrier de la préfecture en date du 20 juin 2016 nous informant de l'inscription de ces opérations sur le programme de répartition de le DETR. Courrier accompagné de l'extrait des arrêtés attributifs de subvention au taux de 30% :

- La réfection de l'étanchéité de l'école primaire Charles Huard pour un montant de 9 917.61 € HT (montant de la subvention : 2 975.28 €)
- L'équipement informatique de l'école Charles Huard pour un montant de 16 256.60 € HT (montant de la subvention : 4 876.98 €).

✓ **Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :** Pour 2016, l'attribution du FPIC est de 215 956 €. Le conseil communautaire du 22 juin dernier a validé la proposition de la commission communautaire des finances du 6 juin 2016 avec une répartition de droit commun.

Répartition du FPIC entre EPCI et communes membres	Montant droit commun
Part EPCI	59 044 €
Part communes membres	156 912 €
Total	215 956 €

Répartition du FPIC entre Communes membres	Montant reversé de droit commun
Clinchamps sur Orne	24 946 €
Fontenay le Marmion	35 850 €
Laize la Ville	15 409 €
May sur Orne	35 079 €
Saint Martin de Fontenay	45 628 €
Total	156 912 €

✓ **Dotation Globale de Fonctionnement 2016 pour une population de 2613 habitants**

- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 107 922 €
- Dotation forfaitaire : 258 280 €
- Dotation de solidarité rurale (DSR) : 71 790 €

✓ **SDEC Energie** : reversement sur la taxe de l'électricité : 23 951.14 € correspondant au reversement de 50% de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue en 2015. Cette recette permettra à la commune de financer les investissements nécessaires à une amélioration des services à nos administrés sur le réseau de distribution publique d'électricité ou sur le réseau d'éclairage public

✓ **Eclairage public** : Suite à la décision prise en conseil municipal du 28 avril, M. ENOUF s'est renseigné auprès du SDEC ENERGIE pour les modalités et délais de mise en œuvre de la modification de l'éclairage public. Pour mémoire, les extinctions ont été prévues entre 23h30 et 5h45. Selon la réponse du SDEC ENERGIE, les extinctions pourront être programmées assez rapidement au cours de l'été. Il a été demandé au SDEC ENERGIE de laisser l'éclairage public allumé en permanence pendant les nuits du 24/12 et du 31/12, mais cela ne sera pas possible de le programmer pour le Week-end de la fête communale qui ne tombe pas chaque année sur les mêmes dates. Question sur les week-ends : la programmation peut être modifiée lors du passage de la société en février 2017.

✓ **Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** – Désignation suite à la non-capacité pour raison de santé d'un membre nommé représentant le Club de l'amitié d'assurer sa mission :

Une nouvelle demande a été adressée à la présidente du Club de l'amitié.

M. Jacques ROMEUF, adhérent à l'association, a été proposé et retenu comme membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Mme Rolande LEVEILLE.

✓ **Commission de sécurité - Eglise et ses annexes** : visite de sécurité le 18 mai 2016 – commission plénière du 31 mai 2016 – AVIS FAVORABLE. Le local « jeunes » a pu ré-ouvrir officiellement le 15 juin dernier

✓ **Association Intercommunale de la Vallée de l'Orne pour l'Emploi (Cellule Emploi)** – Assemblée générale du 19 avril 2016 : le compte-rendu est consultable en mairie (activités 2015, perspectives 2016, compte de résultat 2015, budget prévisionnel 2016, élection au conseil d'administration, point sur le départ de Rocquancourt, modification de l'article 4 des statuts)

✓ **USSA Gymnastique Volontaire** – Assemblée Générale du 12 mai 2016 : le compte-rendu est consultable en mairie.

✓ **Implantation et exploitation d'une unité de méthanisation par la SARL Centrale Biogaz sur la commune de Bellengreville** : avis défavorable émis par la Ville d'Ifs – extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal (danger de pollution des sols et des cours d'eau réel)

✓ **Déviation de BELLENGREVILLE- VIMONT** - communiqué de presse en date du 25 mai 2016 de M. Alain TOURRET, député du Calvados : information sur le rejet par la cour administrative de Nantes du recours formé par M. STEVENIN.

Avant de clore la séance Madame le Maire donne la parole au public, Mme THIERRY fait remarquer au conseil municipal qu'un bâtiment à proximité de la mairie serait en vente et que cela pourrait être une opportunité intéressante pour y construire une nouvelle bibliothèque. Madame le Maire prend bonne note de cette information et de l'intérêt de cette remarque qui mérite réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15
